

Mis à jour le 1/12/2021

## Article 1 – Objet et champ d'application

La société ET SI JE... est un organisme de formation et un cabinet de coaching professionnel à destination des personnes et des organisations, spécialisée dans la prestation de services spécifique à deux domaines :

- **La formation** : ET SI JE... dispense des formations à destination des adultes, sur les thématiques de l'efficacité professionnelle, la connaissance de soi, le management & leadership, la gestion du stress et de la communication en entreprise.
- **Le coaching professionnel** : ET SI JE... propose des accompagnements en entreprise auprès d'individus, d'équipes ou d'organisations et également pour des particuliers.

Les prestations de service de ET SI JE... sont dispensées :

- **En présentiel** : Dans des locaux appropriés à la formation et à l'accompagnement professionnel mis à disposition par ses clients (siège du client ou autres locaux).
- **En distantiel** : Les formations peuvent avoir lieu à distance. Pour cela, chaque participant doit avoir à sa disposition un ordinateur et/ou téléphone mobile avec connexion Internet afin de participer aux prestations proposées par visioconférence .

## Article 2. Définitions

**Le Client** : désigne la personne ou le représentant de l'organisation signataire du contrat (convention) de formation ou le contrat de coaching dispensé par l'organisme ET SI JE....

**L'Organisme** : désigne la société SARL ET SI JE...

**La Formation** : désigne les formations réalisées par l'Organisme de formation ET SI JE....

**Le Coaching** : désigne l'accompagnement individuel et/ou de groupe(s) dans le cadre du Coaching professionnel ou personnel. Le coaching facilite le processus d'apprentissage du Client pour l'aider à améliorer ce qui est obstructif, nourrir ce qui est effectif et atteindre ses objectifs.

Le coach respecte le code de déontologie de l'EMCC, disponible sur le site internet [www.etsije.fr](http://www.etsije.fr) .

**Le Contrat** : désigne deux dispositions :

- **La convention de formation** conclu entre le Client et l'organisme de formation ET SI JE... qui prend la forme d'un contrat de formation professionnelle en application des articles L 6353-3 – L 6353-7 du code du travail. En exécution du contrat, l'organisme de formation s'engage à organiser l'action de formation objet du contrat.

- **le contrat de coaching** conclu entre le Client et l'organisme ET SI JE... qui prend la forme d'un accompagnement dont le contenu et les objectifs sont définis entre les parties.

**Le Contrat se déroule** :

- dans les locaux du Client à sa demande dans le cadre des formations intra-entreprises et en fonction de devis personnalisés et sur-mesure.

- par visioconférence, en distantiel. Les sessions de formation ou de coaching sont toujours réalisées en direct avec les Clients. Le Client est tenu d'activer sa caméra pour vérifier qu'il suit et participe en direct à la formation.



ET SI JE...

Coaching | Formation

## Article 3. Objet et champ d'application

Tout contrat, toute commande effectuée implique l'adhésion entière et sans réserve du Client aux présentes CGV (disponible sur le site [www.etsije.fr](http://www.etsije.fr)). Toute condition contraire et notamment toute condition générale ou particulière opposée par le Client ne peut, sauf acceptation formelle et écrite de ET SI JE..., prévaloir sur les présentes CGV et ce, quel que soit le moment où elle aura pu être portée à sa connaissance. Aucune dérogation aux présentes Conditions Générales n'est opposable à ET SI JE..., si elle n'a pas été expressément acceptée par écrit par celle-ci.

## Article 4. Modalités de formation

Le Contrat précise l'intitulé de la formation, la nature et les caractéristiques de la formation, notamment sa durée, son prix, l'organisation de l'action de formation, les modalités de son déroulement, les méthodes d'évaluation, les moyens pédagogiques, les modalités de contrôle des connaissances.

Tout Contrat est établi selon les dispositions légales et réglementaires en vigueur et plus précisément suivant les articles L6353-1 et L6353-2 du Code du travail. L'Organisme est libre d'utiliser les méthodes et outils pédagogiques de son choix, qui relèvent de sa seule compétence.

Les Formations intra-entreprises sont assurées dans les locaux du Client ou dans un lieu de son choix et avec les moyens logistiques qu'il fournit (a minima, un ordinateur, un vidéoprojecteur et un paperboard).

L'Organisme se réserve le droit, sans indemnité de quelque nature que ce soit, d'exclure à tout moment, tout participant dont le comportement gênerait le bon déroulement du stage et/ou manquerait gravement au [règlement intérieur](#) (disponible sur le site [www.etsije.fr](http://www.etsije.fr)).

L'Organisme ne saurait être tenu responsable d'une quelconque erreur ou oubli constaté dans la documentation remise au Client, cette dernière étant un support pédagogique qui ne saurait être considéré comme un manuel pratique ou un document officiel explicitant la réglementation applicable. Par ailleurs, il est rappelé que le livret stagiaire/annexes documentaires fournies complètent la Formation et n'engagent en aucun cas l'Organisme sur leur exhaustivité. Il est précisé en tant que de besoin que l'Organisme n'est pas tenu d'assurer une quelconque mise à jour de la documentation postérieurement à la Formation.

## Article 5. Modalités des contrats de coaching

Le Contrat précise l'intitulé du Coaching, la nature et les caractéristiques de l'accompagnement, notamment sa durée, son prix, l'organisation, les modalités de son déroulement.

L'Organisme utilise les méthodes et outils pédagogiques qui relèvent de sa compétence, dans le cadre de la déontologie du coaching professionnel.

L'Organisme se réserve le droit, sans indemnité de quelque nature que ce soit, d'exclure à tout moment, lors d'un atelier coaching ou séminaire, une personne dont le comportement gênerait le bon déroulement de l'accompagnement et/ou manquerait gravement aux règles de vie énoncées lors de l'exposition du cadre de l'intervention.

## Article 6. Prix

Les prix des Formations et des Coaching sont ceux en vigueur au jour de la prise de commande.

- Les prix sont libellés en euros.

- Les prix des formations et des coaching sont exonérés de la TVA, « TVA non applicable – article 293 B du Code Général des Impôts (CGI) ». Les prestations sont donc facturées en hors taxes (HT).

- Les prix peuvent être majorés des éventuels frais de transport, repas, hébergement et matériel applicables au jour de la commande.

ET SI JE..., s'accorde le droit de modifier ses tarifs à tout moment. Toutefois, elle s'engage à facturer les prestations commandées aux prix indiqués lors de l'enregistrement de la commande.

Toute Formation commencée est due en totalité.



ET SI JE...  
Coaching | Formation

## Article 7. Conditions de règlement

Le règlement des commandes s'effectue par chèque, par virement, par carte bancaire à réception de la facture (date de règlement indiquée dans la facture).

A la commande, le client verse un acompte d'un minimum de 30% du montant global du contrat, le solde est payé selon un échéancier établi avec l'organisme.

En cas de retard de paiement, des pénalités égales à trois fois le taux d'intérêt légal en vigueur seront exigibles de plein droit sans qu'un rappel soit nécessaire, ainsi qu'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement d'un montant de 40 euros.

En cas d'absence ou de retard de règlement, l'Organisme se réserve le droit de suspendre ou refuser toute nouvelle commande jusqu'à apurement du compte. L'Organisme pourra refuser de délivrer la formation concernée sans que le Client puisse prétendre à une quelconque indemnité, pour quelque raison que ce soit, ni bénéficier d'un quelconque avoir ou remboursement. Tout règlement ultérieur sera imputé par priorité à l'extinction de la dette la plus ancienne.

Dans le cadre des formations, en cas de prise en charge du paiement par un organisme collecteur, il appartient au Client de faire une demande de prise en charge avant le début de la Formation et de s'assurer de la bonne fin de cette demande. L'Organisme peut l'aider dans cette démarche administrative. Le Client indiquera explicitement sur son bulletin d'inscription les coordonnées complètes de l'organisme collecteur et transmettra le cas échéant l'accord de prise en charge avant la date de Formation afin de s'assurer de la bonne fin du paiement par l'organisme qu'il aura désigné.

Si l'Organisme n'a pas reçu la prise en charge de l'organisme collecteur au 1er jour de la formation, le Client sera facturé de l'intégralité du prix de la formation. Si l'organisme collecteur ne prend en charge que partiellement le prix de la formation, le reliquat sera facturé au Client. En cas de non-paiement par l'organisme collecteur des frais de formation, le Client sera redevable de l'intégralité du prix de la formation et sera facturé du montant correspondant éventuellement majoré de pénalités de retard.

## Article 8. Annulation, modification ou report des Formations et/ou des Coaching par l'Organisme de formation

ET SI JE...se réserve le droit d'annuler ou de reporter un Contrat (Formation et/ou Coaching). Notamment dans le cadre d'une formation, lorsque le nombre de participants à cette formation est jugé pédagogiquement inapproprié, et d'en informer le Client au plus tard sept jours calendaires avant la date du premier jour de l'exécution du Contrat.

L'Organisme n'est tenu à aucune indemnité d'aucune sorte.

Lorsque le report d'un Contrat (Formation et/ou Coaching) à une date ultérieure n'est pas possible et qu'aucune autre session n'est programmée, l'Organisme procède au remboursement des sommes versées, à l'exclusion de tout autre coût ou indemnité.

L'Organisme ET SI JE... peut être contraint d'annuler une Formation pour cas de Force Majeure, tels que définis par le Code civil, et s'engage à organiser une nouvelle session de formation dans les meilleurs délais. Sont aussi considéré comme ayant le caractère de la force majeure, les grèves des réseaux de transports (SNCF, RATP, compagnies aériennes...) que le personnel de l'Organisme ET SI JE... peut être amené à utiliser pour se rendre sur le lieu d'exécution du Contrat.

L'Organisme ET SI JE..., dans le cadre des formations, se réserve le droit de remplacer un formateur défaillant par une personne aux compétences équivalentes ou s'engage à reporter la Formation dans les meilleurs délais.



ET SI JE...  
Coaching | Formation

## Article 9. Annulation, modification ou report des Formations et/ou des Coaching par le Client

Toute annulation du Contrat (Formation et/ou Coaching) à l'initiative du Client devra être communiquée par écrit dans les conditions qui suivent : à compter de la date de signature du Contrat, le Client dispose d'un délai de quinze jours calendaires avant le début de la Formation et/ou du Coaching pour se rétracter. Il en informe l'Organisme par lettre recommandée avec accusé de réception. A défaut, 50% du montant du Contrat (Formation et/ou Coaching) restera immédiatement exigible à titre d'indemnité forfaitaire.

## Article 10. Obligations de l'Organisme

L'Organisme ET SI JE... est spécialisé dans la prestation intellectuelle, il n'est tenu qu'à une obligation de moyens. En conséquence, il sera responsable uniquement des dommages directs résultant d'une mauvaise exécution de ses prestations de Formation et/ou de Coaching, à l'exclusion de tout dommage immatériel ou indirect consécutifs ou non. En toutes hypothèses, la responsabilité globale de l'Organisme ET SI JE..., au titre ou à l'occasion de la Formation et/ou du Coaching, sera limitée au prix total du Contrat.

## Article 11. Obligations du Client

Le Client s'engage à payer le prix du Contrat (Formation et/ou Coaching).  
Le Client s'engage à n'effectuer aucune reproduction de matériel ou documents dont les droits d'auteur qui sont la propriété intellectuelle de ET SI JE..., sans l'accord écrit et préalable de l'organisme ET SI JE...  
Le Client s'engage à ne pas utiliser de matériel d'enregistrement audio ou vidéo lors des formations, sans l'accord écrit et préalable de ET SI JE...

## Article 12. Le Distantiel

Le Client est responsable de la gestion et de la conservation des identifiants et liens de connexion aux cours en visioconférence. En conséquence, il appartient au Client de mettre en œuvre toutes mesures de précaution nécessaires à leur protection et à leur conservation. Le Client est responsable des conséquences de leur utilisation. ET SI JE..., ne pourra en aucun cas être tenu pour responsable de toute utilisation frauduleuse des identifiants et liens fournis au Client.

## Article 13. Confidentialité et propriété intellectuelle

Le droit de propriété sur toutes les informations transmises par l'Organisme ET SI JE... au Client, quelle qu'en soit la nature, le support (de Formation et/ou de Coaching) et le mode de communication, dans le cadre ou à l'occasion de la Formation et/ou du Coaching, appartient exclusivement à ET SI JE ....  
En conséquence, le Client s'engage à conserver les informations en lieu sûr et à y apporter au minimum, les mêmes mesures de protection que celles qu'il applique habituellement à ses propres informations.  
Le Client respecte ces stipulations de confidentialité et de conservation.  
La divulgation d'informations et de supports, par ET SI JE..., ne peut en aucun cas être interprétée comme conférant de manière expresse ou implicite un droit quelconque (aux termes d'une licence ou par tout autre moyen) sur les informations et supports ou autres droits attachés à la propriété intellectuelle et industrielle, propriété littéraire et artistique (copyright), les marques, les labels ou le secret des affaires.  
Le paiement du prix n'opère aucun transfert de droit de propriété intellectuelle sur les informations.  
Le Client a le droit d'effectuer une photocopie des informations et des supports pour son usage personnel à des fins d'étude, à condition que la mention des droits d'auteur de ET SI JE..., ou toute autre mention de propriété intellectuelle soient reproduites sur chaque copie du support.



ET SI JE...

Coaching | Formation

Le Client n'a pas le droit, sauf accord préalable de l'Organisme d'utiliser, copier, modifier, créer une œuvre dérivée et/ou distribuer les informations et les supports à l'exception de ce qui est prévu aux présentes Conditions Générales.

Le Client n'a pas le droit de désassembler, décompiler et/ou traduire les informations et les supports, sauf dispositions légales contraires et sans possibilité de renonciation contractuelle ; de sous licencier, louer et/ou prêter les informations et les supports ; d'utiliser à d'autres fins que la Formation et/ou le Coaching, les informations et les supports associés.

Par dérogation, dans le cadre des Formations, l'Organisme accorde au Client, sous réserve des droits des tiers, une licence d'utilisation non exclusive, non-cessible et strictement personnelle des informations et supports fournis, et ce quels qu'ils soient.

## Article 14. Protection des données personnelles

Conformément au règlement européen sur la protection des données personnelles, appelé RGPD, ET SI JE..., s'engage dans le cadre de l'exécution de ses Contrats (Formations et/ou Coaching) à prendre toutes mesures techniques et organisationnelles pour préserver la sécurité et la confidentialité des données à caractère personnel et notamment d'empêcher qu'elles ne soient déformées, endommagées, perdues, détournées, corrompues, divulguées, transmises et/ou communiquées à des personnes non autorisées. Les données personnelles ne sont pas sous-traitées. ET SI JE... ne les traite que pour le strict besoin des Formations et/ou des Coaching. Il conserve les données personnelles pendant trois ans ou une durée supérieure pour se conformer aux obligations légales, résoudre d'éventuels litiges et faire respecter les engagements contractuels.

La charte de protection des données personnelles est disponible sur le site [www.etsije.fr](http://www.etsije.fr)

## Article 15. Tribunal compétent

Tout litige relatif à l'interprétation et à l'exécution des présentes conditions générales de vente est soumis au droit français. À défaut de résolution amiable dans un délai de 60 jours, compté à partir de la date de la première présentation de la lettre recommandée avec accusé de réception, le litige sera porté devant le Tribunal de commerce de Paris.

## Article 16 – Renseignements et réclamations

Toute commande, demande d'information ou réclamation du Client relative aux CGV devra être formulée par écrit à ET SI JE... :

- adresse postale : ET SI JE... – 162 Rue Gallieni – 92100 Boulogne-Billancourt

- adresse Mail : [aurore@etsije.fr](mailto:aurore@etsije.fr)

qui s'efforcera d'y répondre dans les meilleurs délais.

Fait à Boulogne-Billancourt, le 1/12/2021

**Aurore Kervinio-Vincent**

Dirigeante de ET SI JE...

  
ET SI JE...  
162 Rue Gallieni  
92100 Boulogne-Billancourt  
Tél: 06.82.55.18.34 - [aurore@etsije.fr](mailto:aurore@etsije.fr)  
Siret: 852 936 418 000 15 - SARL au Capital de 4000€